

## VII. — LAMPE DEMEURE :

A. Description, formes et dimensions . . . . .	1169
B. Expériences . . . . .	1171

## VIII. — LAMPE DAVY-DEMEURE :

A. Description, formes et dimensions . . . . .	1179
B. Expérience . . . . .	1181

POUVOIR LUMINEUX, POIDS, ETC., DES LAMPES ADMISES JUSQU'À CE JOUR COMME LAMPES DE SÛRETE . . . . .	1188
---	------

## DEUXIÈME PARTIE

DISPOSITIFS DIVERS ADAPTÉS AUX LAMPES AUTORISÉES . . . . .	1195
--	------

## TROISIÈME PARTIE

RÉSISTANCE DES VERRES DANS LES LAMPES A BENZINE . . . . .	1204
Lampe à double verre. . . . .	1206
Dispositifs divers . . . . .	1210
Verres $\frac{D. S.}{4}$ ; Expériences . . . . .	1213
Verres « indifférents »; Expériences . . . . .	1224
Tableau comparatif des expériences. . . . .	1228
Remarque au sujet de la lampe Mueseler. . . . .	1228
Essais pratiques sur les verres « indifférents » et $\frac{D. S.}{4}$ . . . . .	1229

## DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

## POLICE DES MINES

## EXPLOSIFS ANTIGRISOUTEUX

BRUXELLES, le 1er août 1906.

## CIRCULAIRE

à MM. les Ingénieurs en chef Directeurs des  
9 arrondissements des mines.

MONSIEUR L'INGÉNIEUR EN CHEF,

Comme suite à mes circulaires du 31 janvier, du 15 mai et du 25 octobre 1905 et du 27 février 1906, j'ai l'honneur de vous informer que la *liste des explosifs antigrisouteux* jointe en annexe à la dernière circulaire prérappelée doit, par suite de nouveaux essais effectués au siège d'expériences de Frameries, être remplacée par la suivante :

1. — La **Permonite**, fabriquée par la firme *Sprengstoff A. G. Carbonit*, de Hambourg, et ainsi composée :

Nitroglycérine . . . . .	6
Colle de gélatine-glycérine . . . . .	1
Farine de blé . . . . .	4
Farine de bois . . . . .	3
Trinitrotoluène. . . . .	7
Perchlorate de potassium . . . . .	24.5
Chlorure de sodium . . . . .	25
Nitrate d'ammoniaque . . . . .	29.5
	<hr/>
	100.0

Charge maximum : 0°900.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0°577.

2. — Le **Sécurophore III**, fabriqué par la firme *Westfaelisch-Anhaltische Sprengstoff A. G.*, de Berlin, et ainsi composé :

Nitroglycérine . . . . .	25
Nitrate de potasse . . . . .	34
Nitrate de baryte . . . . .	1
Farine de seigle . . . . .	38.5
Farine de bois . . . . .	1
Carbonate de soude . . . . .	0.5
	<hr/>
	100.0

Charge maximum : 0<sup>k</sup>850.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>548.

3. — La **Kohlencarbonite**, fabriquée par la firme *Sprengstoff A. G. Carbonit*, de Hambourg, et ainsi composée :

Nitroglycérine . . . . .	25
Nitrate de potasse . . . . .	34
Nitrate de baryte . . . . .	1
Farine de blé . . . . .	38.5
Farine d'écorce . . . . .	1
Carbonate de soude . . . . .	0.5
	<hr/>
	100.0

Charge maximum : 0<sup>k</sup>900.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>501.

4. — La **Colinite antigrisouteuse**, fabriquée par la firme *Société anonyme de dynamite de Matagne*, à Matagne-la-Grande, et ainsi composée :

Nitroglycérine . . . . .	25
Nitrate de potasse . . . . .	34
Nitrate de baryte . . . . .	1
Farine de blé . . . . .	38.5
Farine d'écorce . . . . .	1
Carbonate de soude . . . . .	0.5
	<hr/>
	100.0

Charge maximum : 0<sup>k</sup>900.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>497.

5. La **Forcite antigrisouteuse n° 3**, fabriquée par la *Compagnie de la Forcite*, à Baelen-Wezel, et ainsi composée :

Nitroglycérine . . . . .	25
Nitrate de potasse . . . . .	34
Nitrate de baryte . . . . .	1
Farine de blé . . . . .	38.5
Farine d'écorce . . . . .	1
Carbonate de soude . . . . .	0.5
	<hr/>
	100.0

Charge maximum : 0<sup>k</sup>750.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>413.

6. — La **Minite**, fabriquée par la firme *Société anonyme des poudres et dynamites d'Arendonck*, à Arendonck, et ainsi composée :

Nitroglycérine . . . . .	25
Nitrate de potasse . . . . .	35
Farine de seigle . . . . .	39.5
Carbonate de soude . . . . .	0.5
	<hr/>
	100.0

Charge maximum : 0<sup>k</sup>750.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>405.

7. — La **Dynamite antigrisouteuse V**, fabriquée par la firme *Compagnie de la Forcite*, à Baelen-Wezel, et ainsi composée :

Nitroglycérine . . . . .	44
Sulfate de soude . . . . .	44
Cellulose . . . . .	12
	<hr/>
	100

Charge maximum : 0<sup>k</sup>650.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>359.

8. — La **Grisoutine II**, fabriquée par la firme *Société anonyme des Poudres et Dynamites d'Arendonck*, à Arendonck, et ainsi composée :

Nitroglycérine . . . . .	44
Sulfate de soude . . . . .	44
Farine de bois . . . . .	12
	<hr/>
	100

Charge maximum : 0<sup>k</sup>650.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>339.

9. — La **Carbonite II**, fabriquée par la firme *Sprengstoff A. G Carbonit*, de Hambourg, et ainsi composée :

Nitroglycérine . . . . .	30
Nitrate de soude . . . . .	24.5
Farine de blé . . . . .	40.5
Bichromate de potasse . . . . .	5
	<hr/>
	100.0

Charge maximum : 0<sup>k</sup>550.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>335.

10. — La **Densite III**, fabriquée par la firme *E. Ghinijonet et Ghinijonet et C<sup>ie</sup>*, à Ougrée, et ainsi composée :

Nitrate d'ammoniaque . . . . .	74
Nitrate de soude . . . . .	22
Trinitrotoluol . . . . .	4
	<hr/>
	100

Charge maximum : 0<sup>k</sup>700.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>310.

11. — La **Poudre blanche Cornil I<sup>bis</sup>**, fabriquée par la *Société de la Poudrerie de Carnelle*, à Châtelet, et ainsi composée :

Nitrate d'ammoniaque . . . . .	77
Nitrate de potasse . . . . .	1
Binitronaphtaline . . . . .	3
Chromate de plomb . . . . .	1
Chlorure ammonique . . . . .	18
	<hr/>
	100

Charge maximum : 0<sup>k</sup>500.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>305.

12. — La **Wallonite III**, fabriquée par la firme *V. Ansay et C<sup>ie</sup>*, à Forêt-Trooz, et ainsi composée :

Nitrate d'ammoniaque . . . . .	70
Nitrate de soude . . . . .	25
Brai nitré . . . . .	5
	<hr/>
	100

Charge maximum : 0<sup>k</sup>600.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>304.

13. — La **Densite II**, fabriquée par la firme *E. Ghinijonet et Ghinijonet et C<sup>ie</sup>*, à Ougrée, et ainsi composée :

Nitrate d'ammoniaque . . . . .	62.5
Nitrate de potasse . . . . .	30
Trinitrotoluol . . . . .	7.5
	<hr/>
	100.0

Charge maximum : 0<sup>k</sup>550.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>297.

14. — Le **Favier II<sup>bis</sup>**, fabriquée par la firme *Société des Explosifs Favier*, à Vilvorde, et ainsi composé :

Nitrate d'ammoniaque . . . . .	77.6
Binitronaphtaline . . . . .	2.4
Chlorure d'ammonium . . . . .	20
	<hr/>
	100.0

Charge maximum : 0<sup>k</sup>500.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>293.

15. — La **Fractorite B**, fabriquée par la firme *Société anonyme de Dynamite de Matagne*, à Matagne-la-Grande, et ainsi composée :

Nitrate d'ammoniaque . . . . .	75
Oxalate d'ammoniaque . . . . .	2.20
Binitronaphtaline . . . . .	2.80
Chlorure d'ammonium . . . . .	20
	<hr/>
	100.00

Charge maximum : 0<sup>k</sup>450.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>286.

16. — La **Yonckite n° 9**, fabriquée par la *Société anonyme de la Poudrerie de Ben-Ahin*, à Liège, et ainsi composée :

Nitrate d'ammoniaque . . . . .	65
Nitrate de soude . . . . .	25.25
Perchlorate d'ammoniaque . . . . .	6
Trinitronaphtaline . . . . .	3.75
	<hr/>
	100.00

Charge maximum : 0<sup>k</sup>450.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>275.

17. — Le **Flammivore I**, fabriqué par la *Société anonyme des Poudres et Dynamites d'Arendonck*, à Arendonck, et ainsi composé :

Nitrate d'ammoniaque . . . . .	82
Nitrate de potasse . . . . .	10
Nitroglycérine gélatinée . . . . .	4
Farine de seigle . . . . .	4
	<hr/>
	100

Charge maximum : 0<sup>k</sup>400 (1).

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>261.

18. — L'**Ammoncarbonite**, fabriquée par la firme *Sprengstoff A. G. Carbonit*, de Hambourg, et ainsi composée :

Nitrate d'ammoniaque . . . . .	82
Nitrate de potasse . . . . .	10
Nitroglycérine . . . . .	4
Farine de blé . . . . .	4
	<hr/>
	100

Charge maximum : 0<sup>k</sup>400.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>254.

19. — Le **Sécurophore II**, fabriqué par la firme *Westfaelisch-Anhaltische Sprengstoff A. G.*, de Berlin, et ainsi composé :

Nitroglycérine . . . . .	36.36
Nitrate d'ammoniaque . . . . .	24.55
Nitrate de potasse . . . . .	3.64
Nitro-cellulose . . . . .	0.91
Sel d'acide sébacique . . . . .	11.36
Farine de seigle . . . . .	9.09
Farine de bois . . . . .	1.82
Hydrocarbure liquide . . . . .	3.18
Chlorure de sodium . . . . .	9.09
	<hr/>
	100.00

Charge maximum : 0<sup>k</sup>250.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>184.

(1) Chiffre rectifié.

20. — La **Grisoutite**, de la firme *Société anonyme de Dynamite de Matagne*, à Matagne-la-Grande, et ainsi composée :

Nitroglycérine . . . . .	44
Sulfate de magnésie . . . . .	44
Cellulose . . . . .	12
	<hr/>
	100

Charge maximum : 0<sup>k</sup>300.

Poids équivalent en dynamite n° 1 : 0<sup>k</sup>179.

*Le Ministre de l'Industrie et du Travail,*

G. FRANCOTTE.